

Guénange et environs : le PV électronique est arrivé

La police municipale intercommunale (Guénange, Bousse, Bertrange, Rurange) s'apprête à détruire ses carnets de contraventions papier. Depuis quelques jours, les PV sont devenus électroniques.



La police municipale intercommunale poursuit son évolution, en s'équipant de boîtiers numériques qui permettent l'automatisation des contraventions courantes. Photo Pierre HECKLER

Un papillon chasse l'autre. Depuis le 1^{er} juin, les équipes de la police municipale intercommunale de Guénange, Bertrange, Bousse et Rurange, sont (enfin) équipées de petits terminaux nomades qui facilitent la délivrance des contraventions. En clair, les PV sont devenus électroniques « et ça nous change le quotidien », admet Dominique Sutura, le patron de la police intercommunale.

Un gain de temps

Sur le terrain, d'abord : il suffit aux agents de dégainer ce qui s'apparente à un smartphone et de suivre les menus déroulants. À chaque infraction son icône et à chaque icône ses renseignements pré remplis. Ne reste plus qu'à entrer le numéro de la plaque minéralogique du contrevenant, à cliquer une dernière fois sur l'écran tactile. Circulez, y'a plus rien à voir. « Nous prenons quand même une photo pour attester qu'il y avait bien infraction, pour empêcher les contestations abusives. »

Au bureau de la police municipale, le temps de traitement qui minait les fins de journée du chef de service est aujourd'hui réduit au strict minimum. « L'avantage du boîtier électronique, c'est que les informations sont envoyées automatiquement chaque jour au centre de traitement des infractions routières, à Rennes. Du coup, nous ne gérons plus le suivi du paiement, puisque tout est informatisé ».

Au final, cela libère du temps pour les agents qui restent davantage en intervention. Sur le terrain.

Et pour le contrevenant...

L'avantage de la "prune" électronique – si l'on peut envisager la chose ainsi –, c'est la possibilité de payer par des moyens simples : internet, téléphone, en ligne chez le buraliste aussi. Pour peu que l'on paye dans un délai de quinze jours, l'amende peut être minorée.

La magie du numérique efface encore le risque de perte ou de vol du timbre-amende sur le pare-brise, ce qui minimise par conséquent le risque d'amende majorée.

Les amendes de saison

Les nouveaux terminaux de la police municipale permettent de relever les infractions relevant de l'amende forfaitaire : stationnement, code de la route (absence du port de la ceinture, téléphone au volant...), excès de vitesse... Ça, c'est pour la théorie. En pratique, la consigne du moment est de remettre un peu d'ordre au niveau du stationnement.

Ces derniers temps, en raison des importants travaux d'urbanisme (quartier République et cœur de ville notamment à Guénange), « on est resté très tolérant. On a fait beaucoup de prévention mais maintenant que les choses reviennent à la normale, il faut que les gens se disciplinent. Un stationnement gênant devant une école, sur un trottoir, sur une place handicapé, ça embête forcément ». Les automobilistes n'ont qu'à soigner leur conduite.

La municipale en trois points

- Pour couvrir la zone Guénange, Bertrange, Bousse Rurange (15 000 habitants) la police municipale intercommunale dispose de cinq agents. Une équipe intervient de 8 h à 17 h, la seconde de 12 h à 21 h. Un samedi sur deux, une patrouille se joint à l'effectif de la gendarmerie de 20 h à 1 h du matin.
- Depuis un an, les agents sont équipés de pistolets à impulsion électrique. Comme tous leurs collègues du pays, ils ont suivi une formation relative à l'usage des armes, en plus des deux entraînements annuels obligatoires.
- Les policiers ont testé la caméra piéton durant les dix-huit derniers mois. Un petit outil très dissuasif, qui permet de canaliser les esprits les plus rebelles. « Lorsqu'on commence à dire aux gens un peu trop énervés que l'on va enregistrer la scène, le ton redescend. Ça nous évite des insultes et que des situations s'enveniment », détaille le patron de la police municipale.

C.F. chrystelle.folny@republicain-lorrain.fr